



Travaux sans l'accord du locataire

Par ynwa, le 16/05/2011 à 18:33

Bonjour,

Je suis locataire dans une résidence universitaire.

J'ai fait appel à mon propriétaire car il y avait une fuite du syphon dans la salle de bain. Les ouvriers sont venus le lendemain matin et ont signalé que le lavabo devait être changé et que la tuyauterie était arrachée.

Le fait est qu'il y avait seulement une écaille sur le lavabo et ne nécessitait pas un changement. Et la tuyauterie n'était pas arrachée mais un support était décollé du mur. Ces travaux seront à ma charge car il n'apparaissent pas sur l'état des lieux, bien que l'appartement était déjà dans cet état.

Existe-t-il un moyen pour ne pas payer ces réparations ?

Mon propriétaire a-t-il le droit d'entreprendre des travaux sans mon accord sachant que c'est à ma charge ?

Merci par avance pour vos réponses.